

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 12 Mars 2020
Délibération n°20200312_10Nombre de conseillers titulairesEn exercice : **74**Présents : **45**

Absents : 29

- dont suppléés : **1**- dont représentés : **13****Votants : 59**

- dont « pour » : 59

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : PATRIMOINE : validation du programme de restauration intérieure
de l'église classée de CELLEFROUIN**

Le jeudi 12 mars 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 06 mars 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes d'AUNAC-SUR-CHARENTE.

Présents : COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marily - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James - RIVOLET Patricia - ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANÉDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - POTELE Maryse - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant Francis CHARRAUD

FLAUD Yves : pouvoir à BOUCHAUD Gérard

CRINE Jean-Jacques : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

BRUN Jackie : pouvoir à KAUD Pascal

BERTHAULT Patrick : pouvoir à BUTON Sylviane

THURU Marie-Danielle : pouvoir à CROIZARD Christian

BERNARDAUD Thierry : pouvoir à CHABAUTY James

BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier

BROUTÉ Alain : pouvoir à STASIAK Jean-Louis

BOURIN Michel : pouvoir à BOIREAUD Philippe

DE LUSTRAC Jean-Marc : pouvoir à VINCENT Gérard

ROUMAGNE Magalie : pouvoir à POTELE Maryse

CAMY Bruno : pouvoir à PÉNAUD André

*Départ de COLIN Jean-Pierre : pouvoir à VIDAUD Pierre*JABOIN-VIGREUX Véronique – *Départ de CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul et son pouvoir de M. PARTAUD*

Absents non excusés : BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - LACOEUILLE Bernard - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : Laurent DANÉDE.

PATRIMOINE : validation du programme de restauration intérieure de l'église classée de CELLEFROUIN

Vu la délibération du 27 février 2020 inscrivant les crédits concernant la restauration intérieure de l'église classée de CELLEFROUIN au titre des restes à réaliser 2019,

Vu les conclusions de l'étude-diagnostic réalisée par le cabinet d'architecture du patrimoine DODEMAN courant 2019 et le chiffrage des travaux de restauration intérieure de l'église classée de CELLEFROUIN au titre des Monuments Historiques,

Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine et de la Culture précise que le coût des travaux de restauration intérieure de l'édifice s'élève à 329 435,06 € HT, suite aux arbitrages opérés par la commune en concertation avec les services de la communauté de communes et de la DRAC.

Il précise qu'une enveloppe de 43 452,00 € a été imputée au titre des restes à réaliser 2019. Par conséquent, il convient d'inscrire de nouveaux crédits afin de réaliser les travaux.

Monsieur le Vice-Président présente le plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES		RECETTES		
Maçonnerie Taille de pierre	195 840,58 €	DRAC	35,00%	115 302,27 €
Menuiserie Serrurerie	27 550,00 €	Région	15,00%	49 415,26 €
Vitrail	10 900,00 €	Département	25,00%	82 358,77 €
Peintures murales	5 500,00 €	Maître d'ouvrage	25,32 %	83 412,96 €
Electricité	16 100,00 €			
Portail gothique	21 665,06 €	FCTVA	16,40%	64 832,82 €
<i>Création de suspensions</i>	<i>5 000,00 €</i>			
<i>Remontage de l'autel en pierre</i>	<i>5 000,00 €</i>			
<i>Restitution des bandeaux lacunaires</i>	<i>7 770,00 €</i>			
TOTAL TRAVAUX HT	295 325,64 €			
Frais MOE	20 000,00 €			
Frais SPS	3 838,36 €			
Hausse et aléas	10 271,06 €			
Total HT	329 435,06 €			
TOTAL TTC	395 322,07 €	TOTAL TTC		395 322,07 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'APPROUVER la réalisation des travaux d'urgence de l'église de CELLEFROUIN dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CDC et la commune de CELLEFROUIN ;***
- ***D'APPROUVER le programme des travaux ;***
- ***D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la convention de mandat entre la CDC et la commune de CELLEFROUIN ;***
- ***D'INSCRIRE les crédits complémentaires au titre du BP 2020 ;***
- ***DE SOLLICITER les financements publics auprès de la DRAC, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente ;***
- ***D'EFFECTUER toutes les démarches relatives aux marchés de prestations et de travaux en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

